



MAIRIE DE COLOMBIÈS

12240

Téléphone : 05 65 69 9212
Courriel : mairie@colombies.fr

Le 16 décembre 2025

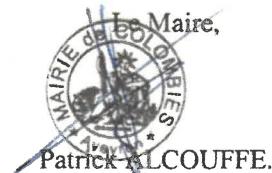
Objet : Réunion du conseil municipal – Convocation.

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le **lundi 22 décembre 2025 à 20h 30**, salle du conseil de la mairie de Colombiès.

Dans l'attente de vous rencontrer,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

**Ordre du jour :**

- Logements communaux conventionnés : révision annuelle des loyers et des charges pour 2026 ;
- Logements communaux non conventionnés : loyers et charges appliqués à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Cabinet d'infirmières : révision annuelle du loyer et de la provision pour charges pour 2026 ;
- Salon de coiffure : fixation du loyer et de la provision pour charges pour la période triennale 2026-2028 ;
- M.A.R.P.A. : redevance locative prévisionnelle pour 2026 ;
- Recrutement occasionnel ou temporaire de personnel pour 2026 : autorisation donnée au Maire ;
- Budget principal : autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif de 2026 dans la limite de 25% des crédits ouverts en année n-1 ;
- Budget annexe de la M.A.R.P.A. : autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif de 2026 dans la limite de 25% des crédits ouverts en année n-1 ;
- Budget annexe de l'assainissement : autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif de 2026 dans la limite de 25% des crédits ouverts en année n-1 ;
- Redevance pour la performance des réseaux d'assainissement collectif applicable pour l'année 2026 ;
- Taxe d'aménagement pour 2026 ;
- Ressources humaines : adhésion au service de remplacement du personnel du Centre de gestion de l'Aveyron ;
- Adhésion au contrat de groupe d'assurance des risques statutaires du personnel pour 2026-2029 – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de délégation de gestion du contrat ;
- Questions diverses.